

Calendrier et modalités d'envoi des documents de rentrée 2021-2022

→ **Modalités d'envoi**

Afin d'optimiser les délais et les coûts, un envoi par **mail uniquement** à votre gestionnaire (s'assurer de la lisibilité de l'ensemble des documents).

→ **Calendrier**

Dates	Opérations
Pour le mercredi 1^{er} septembre 2021 IMPERATIVEMENT	<p>Liste des maîtres ayant quitté l'établissement,</p> <ul style="list-style-type: none"> - PVI des maîtres contractuels déjà affectés dans l'établissement changeant d'horaire ou réintégrant leurs fonctions à la rentrée, - PVI des maîtres contractuels issus concours stagiaires au 01/09/2021 - Propositions d'affectation des délégués auxiliaires ayant exercé en 2020 / 2021.
Pour le mercredi 1^{er} septembre 2021	<p>Envoi des pièces relatives aux :</p> <p>Maîtres contractuels nouvellement affectés dans l'établissement,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dès validation des propositions, installation des délégués auxiliaires connus dans la base de données du rectorat (ou suppléants sur services protégés) <u>ayant exercé en 2020/2021</u> dans l'académie et envoi des PVI.
Pour le jeudi 2 septembre 2021	<p>Dossier complet d'initialisation, proposition d'affectation des <u>nouveaux</u> délégués auxiliaires.</p>
<p>Dès la validation administrative du dossier d'un nouveau délégué auxiliaire</p> <p>Les délégués auxiliaires dans la mesure du possible pour un départ paie en septembre sans acompte pour le lundi 6 septembre avant midi au plus tard</p>	<p>Installation du nouveau délégué auxiliaire et envoi des PVI.</p>